BRENS
www.ville-brens.fr

Info

N°38 - Mars 2018

VILLAGES ÉTAPES

ÉDITO du MAIRE

ENSEMBLE, pour un projet de territoire

Dans un contexte économique et social difficile pour l'ensemble des citoyens, toute collectivité doit mettre tout en œuvre pour assurer l'équilibre entre recherche permanente de la performance et l'amélioration du service rendu aux usagers et la maîtrise des moyens mis en œuvre pour assurer l'action publique et l'intérêt général.

Ainsi depuis plus de 25 ans, une construction communautaire progressive s'est réalisée sur un territoire élargi avec une prise en compte du transfert de compétences (scolaire, périscolaire, extrascolaire, voirie, numérique).

La rentrée 2017 s'est distinguée par un changement important avec la prise de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire par la Communauté d'Agglomération. Les agents communaux (ATSEM, Animateurs périscolaires, Personnel du restaurant scolaire) soit un effectif de 13 agents sont désormais rattachés à la Communauté d'Agglomération ; la gestion du personnel mais également la gestion des locaux et des fournitures scolaires ainsi que l'accompagnement budgétaire des projets pédagogiques sont désormais de la compétence communautaire. Cette mutation n'a pas été perçue par les élèves puisqu'ils bénéficient des mêmes conditions d'accueil et d'enseignement.

Concernant la voirie, les travaux d'entretien, d'investissement ainsi que les travaux d'épareuse et curage de fossés sont pris en charge budgétairement par la Communauté d'Agglomération.

Concernant la compétence sur le numérique, la Communauté d'Agglomération s'est fixée une durée de 5 ans pour que tout le territoire de la Communauté d'Agglomération ait une desserte satisfaisante pour le haut débit.

Soyez assurés, chers concitoyens de ma volonté de rester attentif au bon développement de notre commune. Je souhaite que la proximité de nos actions accompagne au mieux votre quotidien, votre bien vivre en veillant à votre qualité de vie.

Je sais que nous avons la confiance des Brensols. Cette confiance nous honore et nous engage. Je mesure la responsabilité qui nous est confiée, guidée par l'intérêt général. La municipalité forte de sa diversité et de son expérience, tiendra la totalité de ses engagements pris, toute l'équipe travaille avec détermination au service des Brensols. Cette volonté fait partie intégrante de l'Histoire de notre village. A BRENS, nous avons toujours fait le choix de construire l'avenir. Faire l'avenir plutôt que de le subir, voilà ce qui fonde notre projet de village et guide nos actions. Si nous devons penser la commune de demain avec la Communauté d'Agglomération, nous devons d'abord et avant tout réussir celle d'aujourd'hui dans laquelle nous vivons.

Cette préoccupation passe par une gestion rigoureuse qui doit nous permettre de préparer l'avenir avec sérénité. C'est pour cela, qu'après plusieurs années d'investissements importants, nous avons fait le choix de marquer le pas.

Construire l'avenir, c'est d'abord de permettre aux Brensols de rester maîtres de leur propre vie. Cela se joue dès le plus jeune âge. Depuis 2015, nous avons mis en place un conseil municipal jeune qui lui aussi travaille avec assiduité et je tiens à féliciter notre jeune Maire et son équipe.

S'Engager, Agir, Innover, Développer, Réaliser, Réussir. Voilà en six mots, nos ambitions pour l'avenir, nos ambitions pour BRENS. Cette ambition nous la voulons partagée et commune. Car nous avons la conviction, que notre village ne peut se construire autrement que collectivement.

Lutter contre le chômage, développer des activités économiques, améliorer notre cadre de vie, investir pour l'éducation et pour l'avenir sont nos priorités.

Avancer dans un monde qui bouge et faire progresser notre collectivité, tel est notre objectif. Déterminé, je serai sur le terrain pour porter ce qui nous réunit : la solidarité, l'initiative et l'innovation. Pour faire mieux et pour faire plus ensemble.

Néanmoins, comme l'affirmait Jean JAURES « il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ». C'est dans cet esprit que nous continuerons à mettre toute notre énergie pour faire de BRENS un village chaleureux et convivial.

Michel TERRAL
Maire de Brens

Directeur de la Publication
Michel TERRAL
Maire

Directeur de Rédaction
Daniel MOSTARDI
d.mostardi@infonie.fr

Composition, impression, façonnage
Imprimerie NOVA-PRINT
301, ch. de Pendariès Bas - BRENS

Dépôt légal : n°449
Edité à 1100 exemplaires

Conseil Municipal . . . .

..... Réalisations et projets d'avenir .....

Construire l'avenir, c'est dans cette optique qu'a été mise en place une feuille de route pour ces prochaines années permettant d'avoir un guide pour vos élus. Etant à mi-mandat, il est nécessaire de faire le point des réalisations et des projets d'avenir.

En 2014, nous avions dit : « Plus de justice sociale pour l'enfance, la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées ».

Un dossier portant sur le renforcement du site élémentaire, avec création de deux classes permettant de supprimer le bungalow, réfection des toilettes et création d'un préau permettant d'accueillir correctement les enfants a été établi. Ce dossier est bénéficiaire des arrêtés attributifs de subventions Etat, Région, Département.

Un dossier relatif à l'agrandissement du restaurant scolaire, salle de restaurant et mise aux normes de la partie cuisine a été déposé et ce dernier est aussi bénéficiaire d'arrêtés attributifs de subventions Etat, Région, Département.

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire étant transférée à la Communauté d'Agglomération, ces dossiers sont, depuis cette date repris par l'intercommunalité et nous sommes attentifs à leur réalisation.

L'équipe municipale reste à l'écoute des besoins scolaires et de formation. La municipalité est présente au conseil d'administration d'INEOPOLE. Depuis le 4e trimestre 2017, le GRETA s'est installé dans le centre de notre village (locaux ancienne boulangerie).

Nous avons pris en compte la solidarité avec les plus défavorisés par le maintien à domicile. Un immeuble regroupant les services ADMR ménagers et les services soins infirmiers à domicile a été réalisé, il permet, ainsi aux services ADMR de satisfaire aux exigences des services et ainsi de se développer.

2018 verra la réalisation, sur le terrain voisin, de maisons partagées. Ces maisons alliant parties privées et parties communes, sont destinées à recevoir des personnes dépendantes avec de faibles revenus. Ces structures doivent permettre pour ces personnes de rompre l'isolement et de profiter des services ménagers et soins à domicile tout proches. Une réunion prochaine avec la population permettra de vous exposer ce concept.

Concernant les personnes handicapées nous avons fait des efforts dans ce domaine : accessibilité des bâtiments publics, accessibilité cimetière, chemins piétonniers.

En 2018, les voies piétonnières en bordure du RD 964 liaison RD13 pont de Brens et une partie du chemin de Douzil seront réalisées. D'autres futures réalisations sont programmées telles que route de Lagrave site maternelle.

En 2014, nous avions dit : « Plus de justice territoriale »

Notre préoccupation première concerne l'aménagement du territoire et l'entretien de la voirie communale. Bien que cette compétence soit transférée à la Communauté d'Agglomération, ce sont les élus communaux qui gèrent les voies à entretenir, à refaire. Un programme annuel est établi et doit être intégré dans un budget préétabli.

Le réseau d'assainissement doit être amélioré et étendu en particulier dans les hameaux. L'assainissement de Lendrevié Basse a été réalisé . En 2018, le projet de la restructuration de l'assainissement du secteur de St Fons sera finalisé après la

..... Réalisations et projets d'avenir .....

réfection des branchements défectueux. Ensuite, seront élaborés les projets d'assainissement de Terrisse, La Pradelle et Pendariès Bas.

La sécurisation routière des hameaux doit être prise en compte. Des aménagements sécuritaires ont été réalisés à Pendariès Bas. Le village dans son ensemble doit être sécurisé. Cette sécurisation doit être étudiée en 2018.

Concernant le développement des technologies de l'information et de la communication numérique cette compétence relève de la Communauté d'Agglomération. Nous serons très attentifs pour que certains espaces sur notre commune soient pris en considération, je pense au secteur de Terrisse, Sesquières et Pendariès Bas. Une commission d'élus communautaires travaille sur ce dossier prioritaire.

Concernant, le cadre de vie.

Des aménagements d'espaces publics ont été réalisés, à proximité de l'école, la place de la Fraternité.

En 2018, vos élus vont travailler sur les projets d'aménagement de la place de la Mairie et de la place de la Tour.

Afin de rendre plus attrayants nos espaces publics, une attention particulière sera portée sur le fleurissement.

En 2018, réfection de la toiture de la tour et dossier à travailler avec l'ABF pour sa protection au niveau du patrimoine.

En 2018, un projet d'implantation d'ombrières de parking en photovoltaïque sur l'aire de stationnement du parking du complexe sportif Christian de Chantérac sera mis en place. Cette implantation n'a pas de coût pour la collectivité. Un bail d'une durée de 30 ans sera conclu et l'entreprise porteur du projet versera une soulte de 50400€ à la commune, dès la mise en service .

En 2018, un dossier concernant l'aménagement du 1er étage de l'immeuble de la Mairie en bureaux paysagers, a été déposé pour solliciter différentes aides financières. Nous avons des demandes de diverses administrations pour la location de ces bureaux.

Le projet de sentier de randonnée en bordure du Tarn et permettant aussi de s'évader dans la campagne Brensole à la découverte des différents pigeonniers sera mis en place. Des travaux de défrichages ont été réalisés avec l'équipe de bénévoles de la section rando de BRENS. Un grand merci aux bénévoles.

Conseil Municipal . . . .

..... Réalisations et projets d'avenir .....

Concernant l'économie et le tourisme

L'équipe municipale sera vigilante au maintien et au développement de l'activité économique en liaison avec la Communauté d'Agglomération. En 2016 et 2017, le club des entrepreneurs du Tarn avec ceux de la région Occitanie a tenu deux journées d'échanges avec les entreprises. Un succès réel, 2016, 60 entreprises présentes, une centaine de chef d'entreprise présents. 2017, 100 entreprises présentes, 150 chefs d'entreprises présents, cette journée a été parrainée par Laurent CABROL. 2017 a connu deux salons supplémentaires : Mon point Com et la vente par internet. Brens devient incontournable pour les salons économiques. L'édition 2018 du club des entrepreneurs aura lieu le samedi 28 Avril toute la journée ; un samedi afin d'atteindre un maximum de public et avec un parrain de marque.

BRENS a été labellisé village étape, cette labellisation est pour nos commerçants un outil de développement économique et cela en collaboration avec l'office du tourisme.

En collaboration avec le BTCASC, nous avons mis en place les trois marchés de pays et le marché de Noël.

Concernant la Vie Associative – Sport – Culture – Social – Mémoire

Un espace associatif, en rez-de-chaussée de l'immeuble ADMR, a été réalisé. Celui-ci est un vrai outil pour nos associations.

Le 16 septembre 2017 la chapelle saint Eugène a été inaugurée en présence de personnalités. Cette chapelle méritait quelques attentions. Pour 2018, je sais que Mme la Présidente a beaucoup de projets.

Le 7 octobre 2017 inauguration du complexe sportif en présence de nombreuses personnalités. Ce complexe sportif se dénomme « Complexe sportif Christian de Chantérac ». Tous les intervenants ont largement souligné les valeurs morales défendues par KIKI.

Je voudrais remercier tous les bénévoles, qui dans les diverses associations participent à la vie associative de notre commune. Sachez que votre mission participe largement à la convivialité, à la fraternité et au bien vivre ensemble. Chers bénévoles vous pouvez compter sur le soutien de la municipalité.

VŒUX DU MAIRE 2018

Le vendredi 12 janvier, pluvieux comme tous ceux de janvier, M. le Maire de Brens Michel Terral avait réuni à 19h à l'Espace Socio Culturel tous les habitants anciens et nouveaux venus pour écouter la présentation rituelle des Vœux à la population brensole.

Entouré des Conseillers Municipaux et du Conseil Municipal Jeunes nouvellement élu, il expliqua la Nouvelle Agglo, ses missions, ses compétences, notamment les écoles, les crèches, la voirie..., tout cela étendu aux 61 communes que compte maintenant l'Intercommunalité soit environ 70 000 habitants concernés. L'Agglo devra réaliser le projet d'agrandissement de l'école avec deux classes nouvelles et l'agrandissement du restaurant scolaire.

Sur la Commune s'installeront prochainement des « Maisons Partagées » qui accueilleront des personnes ne souhaitant pas vivre en maisons de retraite et voulant conserver une autonomie de vie.

Deux voies piétonnes verront le jour, le long de la RD 964 et le chemin de Douzil.

Le fleurissement du village sera amélioré, un aménagement du 1er étage de la Mairie est à l'étude permettant de créer un bureau paysagé d'environ 150 m², une salle pour les archives et de 2 bureaux de 30 m² avec un accès PMR (personne à mobilité réduite).

Un travail de création d'un sentier de randonnée sur une rive du Tarn est en cours.

Le Label Villages Etapes crée une attractivité sur le village notamment pour les campings-caristes et des commerces nouveaux ont vu le jour. La population brensole augmente encore avec 2 349 habitants. Le village devient un lieu de rencontre avec plusieurs salons et expositions.

Pour terminer, remerciements appuyés aux Associations et personnels de la Mairie pour le travail accompli.

Le pot de l'amitié réunit tous les présents dans une atmosphère amicale et chaleureuse.

EN BREF

INSCRIPTION ECOLE

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2018 pourront se faire en mairie à partir du 3 avril.

Les parents doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

SENS CIVIQUE OÙ ES-TU ?

Si la très grande majorité des Brensols sait respecter l'environnement, une minorité continue à le dénaturer.

Pour preuve, un élu de Brens se promène un dimanche après-midi avec ses petits-enfants muni d'un sac poubelle au cas où. Juste 3 kms sur une route du village. Voici le résultat en images !!

Le respect de l'environnement n'est manifestement pas la priorité de certains, les déchets se dégradent lentement voire jamais, il faut des années pour voir disparaître les effets de notre légèreté !

Il en va de même avec les déjections canines sur la voie publique. Il faut penser aux autres !

De même les chiens doivent être tenus en laisse. Le propriétaire est responsable en cas d'incident avec un autre promeneur. Le risque est une amende et beaucoup plus grave si morsure.

AFFLIGEANT !

Conseil Municipal . . . .

C.M.J.

BALADE CONTEE

Le CMJ de Brens nouvellement élu a organisé à l'occasion de Noël une « Balade Contée » dans les rues de Brens avec de nombreux habitants, le vendredi 19 janvier 2018 à 18h30 sous les parapluies.

Cette balade a été clôturée par une collation festive.

DEJECTIONS CANINES

Chers concitoyens

Bonjour, nous sommes le CMJ (conseil municipal jeune). Nous parlons au nom de tous les enfants de Brens. Les déjections canines nous dérangent.

Nous vous demandons de laisser les rues propres y compris dans les hameaux et les lotissements et de prévoir des sacs, gants... pour les ramasser.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans la rue.

Pensez aux personnes qui peuvent glisser, aux accidents que les chiens en liberté peuvent causer.

L'odeur et la vision des déjections canines sont insupportables.

Merci de votre compréhension.

Cordialement, le CMJ

Maison Partagée

Le contexte

Selon les dernières projections démographiques de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE), la population en France métropolitaine pourrait être composée d'un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans en 2060. L'INSEE précise que cette prévision repose sur l'hypothèse d'un maintien des tendances démographiques récentes. Selon le scénario, la France métropolitaine devrait compter 73,6 millions d'habitants en 2060, soit 9,1 millions de plus qu'en 2016. Ainsi le nombre de personnes de plus de 60 ans passerait de 15 millions à 23,6 millions en 2060. 20% des personnes sont ou arrivent en âge d'avoir besoin des services pour le maintien de leur autonomie ou vont devoir faire appel à des services spécialisés pour gérer leur dépendance.

Dans le TARN, sur les 400 000 habitants, 95 000 habitants ont plus de 60 ans. Les 6 000 lits pour personnes âgées et le millier de places d'accueil spécialisées, complétées par des accueils familiaux apportent une réponse insuffisante.

Ces constats nous conduisent à plusieurs réflexions :

- La perte d'autonomie ou l'handicap
- L'isolement et le traitement du maintien d'autonomie des personnes âgées.
- Le maintien à domicile nécessite une prise en compte de plusieurs éléments (le lieu, la sécurité, les activités individuelles ou collectives, le besoin de services, le maintien du lien social, les conditions de maintien à domicile...).

La nécessité de concevoir et de mettre en place des solutions innovantes répondant aux besoins et aux moyens financiers de cette population, afin de prolonger le plus longtemps possible leur autonomie à leur domicile ou dans une structure sécurisée relève d'une préoccupation généralisée.

La solution que propose « Ages sans frontières » répond à ces préoccupations de personnes autonomes qui souhaiteraient avoir « un chez soi » et pouvoir vivre confortablement le plus longtemps possible en toute sécurité. Cette solution s'adresse à des personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent plus rester dans leur logement actuel et qui ne relèvent pas pour autant d'un accueil en établissement spécialisé. Les maisons partagées sont des structures qui offrent un accueil personnalisé pour personnes âgées autonomes avec parties privatives et parties communes partagées entièrement équipées.

Les maisons partagées

Les maisons partagées sont des ensembles de logements pour les personnes âgées ou handicapées associées à des services collectifs. Elles sont construites dans un cadre rural, à proximité de commerces, des transports et des services. Elles peuvent être gérées par des structures publiques ou à but non lucratif suivant convention. Le coût du logement est modéré.

A qui s'adressent les maisons partagées ?

Les maisons partagées sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées ou handicapées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (baisse de revenus, difficultés d'accès aux commerces, sentiment d'isolement...). Les maisons partagées accueillent des personnes seules ou des couples. Vivre dans une maison partagée permet de :

- Continuer de vivre de manière indépendante
- Bénéficier d'un environnement sécurisé
- Utiliser des services collectifs (restauration, ménage, animations...)
- Avoir un loyer modéré.

Les maisons partagées ne sont pas destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne. Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, SSIAD (Services Soins Infirmiers à Domicile), infirmiers libéraux...)

Quels sont les critères d'admission ?

Les critères d'admission sont les suivants :

• Avoir une perte d'autonomie évaluée en GIR 5 ou 6, possibilité d'être admis en GIR 4 à condition qu'une convention soit signée avec un EHPAD, un SSIAD (Soins Infirmiers à Domicile) ou un centre de santé ou un professionnel de santé.

• Avoir plus de 60 ans (dérogation possible pour les personnes âgées de moins de 60 ans et les personnes en situation d'handicap.

Si un couple rentre en même temps dans une maison partagée, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.

Comment fonctionnent les maisons partagées ?

Les maisons partagées sont composées de parties privatives (chambre, salle de bain, toilettes) et d'espaces communs partagés par les résidants (salle d'animation, salle de restaurant...).

Chaque maison partagée accueille en moyenne 6 à 8 personnes.

Les maisons partagées proposent des studios (T1, T1 bis), des T2 (appartement de 2 pièces).

Le Décret du 27 Mai 2016 de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement définit une liste de prestations minimales délivrées aux personnes vivant dans les maisons partagées :

• Gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie, l'élaboration et le suivi du contrat de séjour.

• Mise à disposition des parties privatives avec possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision.

• Mise à disposition et entretien des espaces collectifs

• Accès à une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie.

• Accès au service de restauration, au service de blanchisserie

• Accès internet au moins dans la partie maison partagée

• Accès à un service de sécurité apportant au résident une assistance et un moyen de le signaler 24h/24h.

• Accès aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte des maisons partagées et organisation d'activités extérieures.

Selon le projet d'établissement de la maison partagée, la prestation repas du petit déjeuner ou du dîner peut être obligatoire (livré ou servi en salle) ou facultative (les logements sont équipés d'une petite cuisine).

Le fonctionnement des maisons partagées est encadré par la loi du 02/01/2002. Le Conseil Départemental délivre l'autorisation de fonctionnement.

Combien ça coûte ?

Les maisons partagées ont une vocation sociale. Le coût du loyer est donc modéré. La facture se décompose en différentes parties : le loyer ou redevance, les charges locatives, les frais liés aux prestations obligatoires (restauration, blanchisserie, autres...)et les frais liés aux prestations extérieures (sorties, animations extérieures....).

Quelles aides publiques ?

Les résidents des maisons partagées peuvent bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, des aides au logement, de l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement) si la maison partagée est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement.

L'attribution de ces aides dépend de deux critères : des ressources pour l'APA, l'aide au logement et l'ASH et du niveau de perte d'autonomie pour l'APA

Ces aides peuvent se cumuler.

La prévention de la perte d'autonomie dans les maisons partagées ?

La Loi à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a créé un forfait autonomie attribué à certaines structures (maisons partagées ?) afin qu'elles organisent des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Ces actions de prévention peuvent être des actions individuelles ou collectives visant à :

• Entretenir les facultés physiques des résidents (nutrition, prévention des chutes et équilibre).

• Entretenir la mémoire

• Développer des liens sociaux...

Ce financement apporté par le Conseil Départemental permet aux structures (maisons partagées) de rémunérer un personnel ou des intervenants extérieurs chargés de mettre en place des actions de prévention.

Les maisons partagées dans le département du Tarn : TAURIAC - TOUSCAYRATS - MONREDON LABESSONIE

Conseil Municipal . . . .

PROPRIETAIRES D'EQUIDES

Un détenteur d'équidés a plusieurs obligations réglementaires.

• Il doit tenir un registre d'élevage qui permet, entre autre, de recenser les mouvements d'équidés et les interventions et soins courants réalisés sur le cheptel (article L214-9 du Code rural complété par l'article L234-1 II). Les informations devant y être consignées sont définies par l'arrêté du 05 juin 2000 relatif au registre d'élevage (modalités de tenue, définitions, contenu et descriptif).

• Il est d'autre part tenu de déclarer les lieux de détention dont il est responsable. Cette déclaration a pour unique but de connaître les lieux susceptibles d'accueillir des équidés dans le cadre de la politique sanitaire.

Article R215-14 du Code rural : La non-déclaration d'un lieu de détention est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.

Article D212-47 du Code rural : Tout détenteur d'équidé(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE. Cette obligation ne s'applique pas aux cliniques vétérinaires, équarrisseurs, abattoirs et transporteurs. Lors de la naissance, l'importation ou l'introduction d'un équidé, le détenteur doit transmettre dans un délai de deux mois les informations nécessaires à son enregistrement auprès de la base centrale. Tous les équidés nés ou détenus en France doivent être enregistrés auprès de l'IFCE. Cet enregistrement est attesté par la délivrance d'un certificat d'enregistrement qui accompagne l'équidé dans tous ses déplacements.

L'arrêté du 26 juillet 2010 précise les modalités de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement : informations nécessaires à la déclaration des lieux de détention, déclaration à effectuer auprès de l'IFCE, Modèle de formulaire de déclaration de détention, liste des organismes susceptibles d'intervenir dans la déclaration de détention

• Enfin, un détenteur de 3 équidés et plus est désormais également dans l'obligation de déclarer un vétérinaire sanitaire.

Arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire : Les détenteurs de 3 équidés ou plus sont tenus de désigner un vétérinaire sanitaire.

Depuis 2015, des contrôles sont mis en place pour accompagner et encadrer les détenteurs. Ils sont effectués par des agents de l'Institut français du cheval et de l'équitation conformément aux dispositions de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Ils concernent l'identification des équidés et les autres obligations du détenteur d'équidés détaillées ci-dessus. Leur non-respect sera sanctionné par des peines d'amende.

Calamité agricole

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a reconnu le caractère de calamité agricole les dégâts subis par les agriculteurs à la suite du gel du 17 au 22 avril 2017 et du 27 au 29 avril 2017 au titre des pertes de fonds sur les jeunes ceps de vignes par arrêté du 23 octobre 2017.

Les formulaires de demande d'indemnisation sont disponibles auprès de la mairie ou de la DDT.

Les dossiers complets doivent impérativement être retournés à la DDT au plus tard le 20 avril 2018.

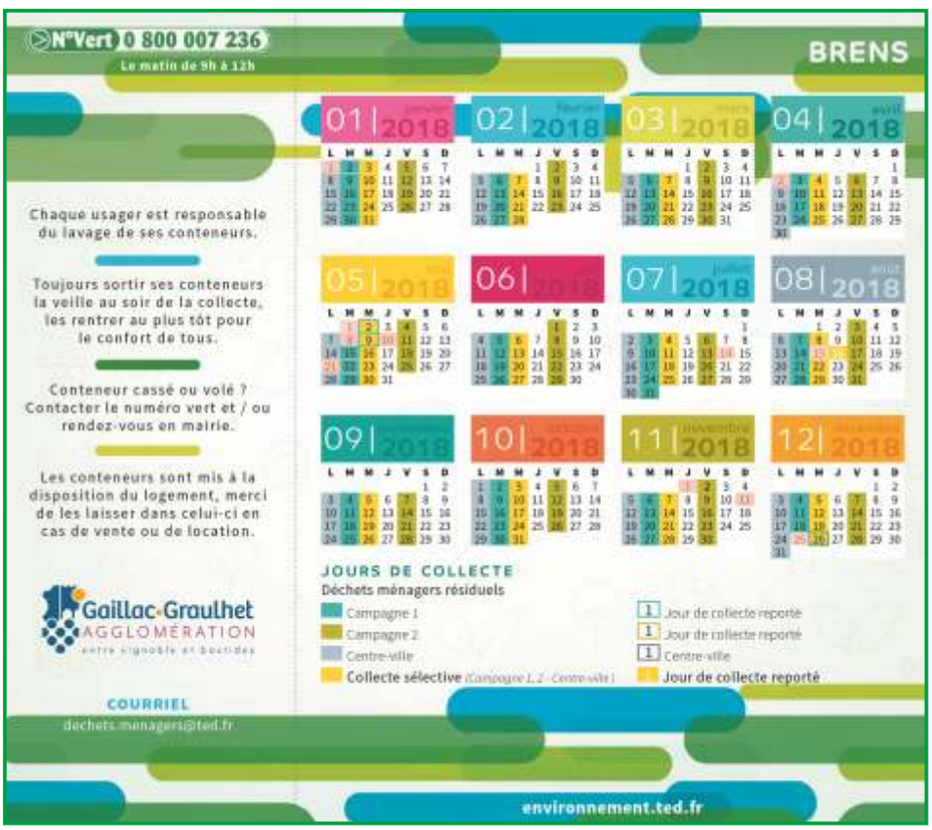

REPAS DES AÎNES

Samedi 27 janvier de nombreux habitants de Brens qualifiés « d'Anciens », étaient réunis pour le repas rituel du début d'année.

Environ 150 personnes ont pu participer à un sympathique et très bon repas animé par le son d'un excellent accordéon.

Monsieur le Maire a présenté ses vœux et ceux du Conseil Municipal, dressé un tableau rapide de l'évolution du village. Puis place fut faite à la danse.

Non aux lingettes dans les toilettes !

Jetées dans les toilettes, les lingettes jetables, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et les stations d'épuration. Ces lingettes très résistantes ont un impact considérable sur l'environnement : elles bloquent les grilles, les pompes... et peuvent ainsi boucher les canalisations et les pompes de relèvement.

Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle !

Comptant sur les efforts de tous pour préserver l'environnement.

Infos Utiles

Police 17
Gendarmerie 17
Pompiers 18
Samu 15
Enfance maltraitée 119
Allo Médecin de garde 3966
Centre anti-poison 05 61 77 74 47
CNIDE (canicule/froid) . . 0 810 057 500
www.infocanicule.fr ou www.infograndfroid.fr
Service des eaux 05 63 41 74 08
EDF 05 63 57 26 81
Hydroélectrique 05 63 57 57 17
gestion de Brens
GDF 0 800 473 333
Collecte déchets 0 800 007 236
dechets.menagers@ted.fr
Agence postale 05 63 81 54 77
Place de la mairie. Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le samedi de 8h30 à 11h30
Mairie 05 63 57 05 04
. . . . . Fax : 05 63 57 69 76
Email : mairie-de-brens@wanadoo.fr
Site : www.ville-brens.fr

Médecins

Centre Médical de Brens :
Bah Thierno 05 63 41 05 33
Soulé Pierre 05 63 41 05 33
Deymié Philippe 05 63 41 05 33

Kinésithérapie

Weber Caroline 05 63 41 71 09
Gontié Rémi et Delphine Robert

Energéticienne

Institut Loraya 06 48 60 92 20

Diététicienne

Pérez Lisa 06 02 35 30 39
lisaperez.diet@gmail.com

Dentiste

Jougla Sabine 05 63 81 44 72

Orthophoniste

Capuano Aurélie 05 63 41 02 45

Ostéopathe

Stehle Nicolas. 05 63 57 98 34
Gallart Juliette 07 69 16 18 48

Pharmacie

Pharmacie de garde 32 37
La Fédarié. 05 63 57 15 21
Fax : 05 63 57 97 13
phfedarie@wanadoo.fr

ADMR

Soins. 05 63 57 66 84
Aide à domicile 05 63 42 10 06
Permanence : tous les lundis et jeudis de 14h à 17h Bât. ADMR

Infirmiers :

Bonnefoi Yvette 06 07 19 58 83
Fandos Cathy 06 07 19 58 83
Bouregaya Lahouaria . . . 06 60 92 81 58
Boursier Damien 06 10 55 53 74

Conseil Municipal . . . .

La POSTE à PROXIMITE

À la mairie il n'y a pas qu'une boîte postale située sur la place, il y a aussi une agence ouverte six jours sur sept.

L'agence postale communale de Brens propose quasiment les mêmes services qu'un bureau de Poste : dépôts et retraits (réservés aux clients de La Banque Postale) et la commande d'opérations postales et bancaires.

Comme nous l'explique Marie-France Villeneuve : *« Il y a toujours eu un bureau de Poste ici, en 2005 il a failli être fermé. Une action a été menée pour que le bureau reste ouvert. C'est ainsi que l'Agence Postale Communale est née ».*

Depuis une dizaine d'années, Marie-France et Patricia Rinaudo vous accueillent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 8h30 à 11h30.

De toutes les agences postales communales aux alentours, celle de Brens a les horaires d'accueil les plus importants.

Sa particularité : pas d'automates à disposition, la relation humaine est placée au centre des préoccupations. Une tablette est tout de même au service de ceux qui souhaitent avoir un accès à Internet avec tous les services publics et de La Poste à portée de main.

Les clients apprécient la facilité d'accès grâce au parking et le lien social mis en valeur par la sympathie et la proximité du personnel.

Comment recevoir son courrier dans de bonnes conditions

La qualité de l'adresse est une information essentielle qui permet à chacun d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services (livraison, pompiers…). C'est un moyen d'identifier avec précision la localisation de chacun.

La Mairie souhaite faire un rappel des règles de base à respecter. Ci-contre les 6 règles d'or qui permettent la bonne distribution des courriers.

Ce que l'on oublie parfois, c'est le numéro de la voie. Chacun pense « le facteur connaît ! » Mais c'est très important pour lui. Si vous avez un doute concernant votre adresse, appelez la Mairie.

Pensez également à mettre une boîte aux lettres normalisée (AFNOR), avec vos noms, accessible facilement en bordure de propriété et sécurisée si vous avez des animaux.

En cas d'incident sur la distribution de votre courrier, vous pouvez contacter ces deux numéros qui prendront en compte vos demandes et vous tiendront informés : 3631 pour un particulier, 3634 pour une entreprise.

Si vous construisez votre maison, faites une demande de raccordement postal, en vous rendant à l'accueil client Courrier de Gaillac (à l'arrière du bureau de Poste) au 22 avenue Jean Calvet.

Ces quelques règles simples, faciliteront le travail du facteur.

SALON 2018

BRENS Village Etape des Entreprises & des Réseaux

L'Occitanie innovante

Brens Capitale de l'innovation en Occitanie le 28 avril 2018

Ils seront nombreux, des quatre coins de la Région à venir dans notre village de Brens exposer leurs savoir-faire le samedi 28 avril 2018 pour la troisième édition de « Brens Village Etape des Entreprises et des Réseaux en Occitanie » sous le parrainage de Casimir Ferrer, célèbre peintre et sculpteur tarnais connu aux quatre coins du monde pour l'ensemble de son œuvre artistique.

Cette année, le Club des Dirigeants d'Entreprises Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, organisateur de la manifestation, avec le partenariat de la commune de Brens et de l'agglomération Gaillac-Graulhet souhaite marquer les esprits encore plus fort en centralisant l'innovation régionale en cœur d'Occitanie dans un village de 2 300 habitants ! Challenge peu banal, que le CDE est prêt à relever avec le soutien de tous les habitants du territoire.

A 98%, l'innovation régionale est concentrée sur Toulouse. Nous prenons le pari que le 28 avril prochain, elle viendra à la rencontre de notre territoire et de ses administrés qui pourront gratuitement venir se balader au salon situé autour de l'Espace socio culturel de Brens et assister aux démonstrations d'entreprises innovantes, ateliers et conférences et autres animations à destination des enfants.

Nous espérons un public local et régional nombreux au rendez-vous de l'innovation avec de belles entreprises et startup ambassadrices qui ne manqueront pas de surprendre, rappelle le président du CDE81, Jean-Marc Salvador (des technologies avec la voiture à hydrogène, ou électrique, bus autonome pour ne citer que ceux-là sans oublier les applications numériques inventées par plusieurs startup...) !

Cet événement auxquels participeront la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les réseaux SisMic de Rodez, Réussir de Toulouse, Ecoter d'ALBI et les antennes régionales du CDE (81, 82, 31, 09, 11, 66) sera relié par un affichage dans les bureaux de Poste du Tarn, de l'Aveyron, du Tarn et Garonne, du Lot et de la Haute-Garonne grâce à la communication mise en place par la Poste, devenue partenaire de l'opération cette année.

L'ouverture au grand public se fera à compter de 9h30 jusqu'à 18h00 avec une inauguration en présence des invités et des élus à 11 heures. L'avant ouverture puis la soirée seront réservées aux chefs d'entreprises avec un cocktail dînatoire qui permettra de poursuivre les échanges dans la convivialité.

A noter que les stands se professionnalisent et seront réservables en ligne à compter du 15 mars à partir des réseaux sociaux ou de la page dédiée à l'événement sur internet.

contact@cde.asso.fr

Vie Locale . . . .

JARDINAGE : quelques EXOTIQUES dans votre jardin

La tendance est au réchauffement et nous avons envie de voir dans notre jardin des plantes de régions plus clémentes, mais on peut encore avoir des surprises hivernales, d'où l'intérêt de planter quelques exotiques bien adaptées à notre région…

• Les Cannas : de 80 cm à 2 m et +, feuillage vert, panaché, pourpre, à fleurs jaunes, rouge ponctuée, la touffe de rhizomes pourra passer l'hiver dans le sol sans difficultés avec un bon paillage (-15°) sol riche frais, quelques espèces sont aquatiques.

• Les Arums blancs (Zantedeschia) : grand développement de plus de 1 m, avec de belles feuilles vertes et fleurs blanches en cornets (spathes), expo mi-ombre soleil, sol humifère frais, aime bien les caniveaux humides, rustique -14°.

• L'Agapanthe : 50 cm à 1 m, africaine à fleurs bleues, blanches en pleine terre ou en belles potées. Expo soleil, sol sec neutre, même un peu calcaire. En pot et un coup de froid à -5° le mieux est de le rentrer.

• Le Gingembre mioga : Original, ressemble au canna en plus petit avec une floraison à ras du sol ! La fleur est aromatique, le rhizome aussi et résiste à –15° voire plus. Expo mi-ombre sol neutre acide frais humifère.

• Les Yuccas : éviter les yuccas à feuilles très pointues piquantes et dangereuses.

Préférer le yucca filamentosa vert ou à feuilles panachées à floraison spectaculaire avec une haute hampe florale garnie de grosses clochettes blanches, expo soleil et sol sec neutre.

• Le Fatshedera : feuillage vert composé persistant hauteur 1 à 1,80 m, pas de floraison ou très rare, sol neutre acide humifère frais, expo soleil et mi-ombre, résiste à -10°, voir hivernage en intérieur !

• L'Aralia ou angélique en arbre : 2 à 4 m, feuillage floraison fin d'été grosses ombelles de petites fleurs, expo mi-ombre, sol acide neutre humifère, rustique -15°.

• Le tetrapanax : grande plante spectaculaire de 3 à 4 m, très grandes feuilles caduques découpées vert gris velouté de 80 cm et plus, floraison blanc crème fin d'été, expo soleil mi-ombre, sol neutre acide humifère, rustique - 10°.

• Le Kumquat : Il est incontournable, agrume résistant au froid -10 °, feuillage vert persistant, floraison juin-juillet, fructification échelonnée de novembre à mai, les fruits se mangent avec l'écorce, confiserie, ou sirop. Culture possible en bac en appartement ou orangerie.

Vous pourrez intégrer ces végétaux dans le jardin existant en pleine terre ou dans des bacs décoratifs, mais vous pouvez envisager aussi la création d'un espace, d'un patio, d'un massif dédié à ces « exotiques », et dans ce cas n'hésitez pas à combler les espacements avec des graminées, quelques sauges à petites feuilles et fleurs rouges, des gauras roses ou des plantes tapissantes.

Bernard HUET Association les Amis du Jardin Gaillac - Graulhet

MARCHE DE NOËL

Le Marché de Noël, organisé par le BTCASC s'est tenu sur la place du village le 16 décembre.

Un marché de qualité car de nombreux artisans d'art et créateurs, bravant le froid, avaient rempli les chapiteaux.

De quoi donner des idées au Père Noël pour emplir sa hotte.

Du plus petit au plus grand, chacun est venu porter sa lettre et rêver à cette période magique qu'est Noël !

Plus Rien

Plus rien
A se dire
Que l'ordinaire
Des mots
Lames
De couteau

Plus rien
A partager
Que le silence
De glace
Des regards
Dans le vague

Plus rien
A espérer
Que la rupture
Amère
Des amours
Ephémères

Plus rien

Alain Soriano

André Roche, auteur du livre sur l'histoire et la vie à Brens était bien placé pour rendre hommage à Gaston Bonnefoi, un des plus anciens de notre commune, décédé en janvier.

Gaston mon ami est parti.

Gaston, mon « conscrit », comme on disait autrefois, m'a laissé en plan.

Gaston est entré dans ma mémoire ainsi que dans celle de Brens.

Je vous revois, toujours vaillant, le grand béret vissé sur la tête, vêtu de votre éternel bleu de travail, une faucille ou un outil à la main, n'imaginant jamais que l'âge et la retraite puisse être la fin de tout. Pourtant une dernière chute a eu raison de votre courage.

Accueilli toujours chaleureusement dans la grande cuisine par votre femme Marguerite et votre fille Colette, je m'installais toujours à la même place, devenue ma place, sur ce grand banc, vous en face, la table nous séparant. Le silence ne régnait pas longtemps avant que la conversation ne s'engage. Nous ne voyions pas le temps passer et vous attendiez que je manifeste l'intention de m'en aller pour dire à la cantonade « vous n'allez pas partir comme ça, on va boire un petit verre... » et nous repartions pour un tour, dégustant vin de noix - de pêche - guignolet et autres liqueurs maisons... dont je garde un savoureux souvenir.

Gaston, sans votre mémoire, vos souvenirs et vos anecdotes qui comblaient l'amateur de souvenirs locaux que je suis, mes modestes écrits n'auraient pas été ce qu'ils sont.

Vous vous êtes éteint au milieu des vôtres. J'ai voulu faire bonne figure en vous accompagnant vers votre dernière demeure. Dans ce cours trajet a défilé le souvenir de nos entretiens, de cette estime mutuelle qui nous liait, de cette amitié qui était née et je n'ai pu retenir quelques larmes.

Gaston, homme de la terre, homme de bien, merci de m'avoir accueilli chez vous, merci de m'avoir fait partager l'histoire et les coutumes de notre belle région... Merci de m'avoir accueilli en ami !

Gaston Bonnefoi nous vous regrettons.

André Roche

Pour la Sauvegarde du Patrimoine Brensol

- Pour ce deuxième trimestre, l'association organise une sortie culturelle avec guide sur une journée :

  Bruniquel et Penne
  jeudi 17 mai

  RDV place de la mairie
  Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui au
  06 30 81 20 21 .
  Vous aurez les horaires du départ prochainement sur radio Cagnac, dans la presse et dans vos boîtes aux lettres.
  L'association est en train de négocier les prix.

- L'équipe de l'association a mis le nez dans les archives de la Mairie. Nous avons appris beaucoup de choses et nous avons bien ri. L'écriture de jadis est un plaisir à lire avec les pleins et les déliés, à l'encre violette ou noire.

- Notre projet 2018, le pont de la Tuile, le recensement des croix…

- Vous pouvez commencer à trier vos objets insolites, nous préparons le vide-greniers qui aura lieu le dimanche 26 août.

Vie Associative . . . .

GENERATIONS MOUVEMENT

Un petit clin d'œil de nos aînés.

Lors de notre Assemblée Générale du 11 janvier 2018, qui a amené plus de 160 Adhérents mais aussi 19 nouveaux, nous avons félicité notre ancien Président M. Moïse Ténès qui a démissionné et avons nommé Mme Maguy Gâche comme nouveau membre actif de l'association.

Au Thé dansant du 21 janvier nous avons reçu 282 danseurs.

Au mois de février nos joueurs de cartes et nos marcheurs ont eu droit aux crêpes pour le goûter, celles-ci confectionnées par notre Président actuel Yves.

Notre accueil reste toujours aussi chaleureux.

8 AVRIL : Thé-dansant avec TIC-TAC MUSETTE à 14h à l'ESC

DEVENEZ BENEVOLE !

- Vous avez entendu parler des services à la personne.
- Vous pensez que le maintien à domicile est essentiel pour la qualité de vie des personnes dépendantes.
- Vous constatez que les familles ont de plus en plus de besoins...

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN :

- Pour rendre visite aux familles
- Pour mettre en œuvre des actions pour aider les personnes

Contacts pour plus d'informations :
ADMR du PASTEL
460 route de Cadalen - 81600 BRENS
Tél : 05 63 42 10 06
Mail : brens@admrtarn.fr

ADMR du Pastel

C.E.I.

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande de 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle adore la musique et la pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski, du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Renseignements Tarn : Fabienne DAUZATS fabienne.ef@sfr.fr
05.67.27.70.61 / 06.28.70.71.72
Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com

U.S. BRENSOLE : L'Empreinte d'un petit Poucet dans un monde de Géants

Il est dix-huit heures trente au Parc des Expositions d'Albi en ce dimanche 24 février 2018. Le classement du tournoi de la Mygale du Séquestre, le plus grand tournoi de foot en salle U11 de France s'affiche sur un écran géant devant des milliers de spectateurs.

L'US Brens se classe 34e, juste derrière le FC Nantes et devant l'AS Monaco ! Les félicitations pleuvent de tous les côtés. À commencer par Christophe RAMOND, Président du Conseil Général du Tarn, qui remet un prix spécial récompensant l'US Brensole meilleur club Tarnais du Tournoi loin devant l'US Albi et l'US Castres entre autre. Les clubs de Lavaur, Vignoble 81, Marssac et Le Séquestre félicitent chaleureusement et solidairement nos Brensols. Le speaker de circonstance ne cesse de relayer l'exploit qui est grandiose, atypique, magique !

Une des plus belles pages de l'histoire de notre école de foot vient de s'écrire après deux journées inoubliables pour nos U11, pour nos éducateurs Cédric Fabrégal , Romain Durel, Charly de Noblet et pour les parents venus nombreux encourager. Les yeux brillent, la fatigue est oubliée, l'ambiance est hautement festive, nos petits footballeurs sont enthousiasmés d'être sur le podium au milieu des Nantais et Monégasques. Certains ne réalisent pas encore. Des parents prennent une photo du classement. Oui, nos U11 sont bien intercalés entre le FC Nantes et l'AS Monaco : deux clubs de ligue 1 !

Et ce n'est peut-être pas un hasard..., plutôt la juste récompense d'un week-end réussi, préparé sérieusement depuis plus d'un mois par un groupe de 30 gamins (16 au final pour 2 équipes engagées sur le tournoi) et leurs éducateurs dans une salle prêtée pour l'occasion par un partenaire. Les victoires du samedi (TFC, SC Orange et US Bagatelle croqués, une défaite face à Lyon) propulsaient déjà nos U11 à la première place de leur groupe. Deux nuls et une courte défaite devant le SCO d'Angers le dimanche, stopperont les folles ambitions brensoles. À noter également le bon comportement de l'équipe 2 accrochant les clubs de Carcassonne et d'Auterive. La performance, l'engouement est à partager collectivement entre enfants, éducateurs, dirigeants, parents et partenaires du club, qui pour l'occasion ont offert une tenue de match spéciale avec 7 sponsors !

L'US Brensole confirme ainsi son statut de tout premier club formateur sur le département, le talent de sa jeunesse et de ses éducateurs.

Une belle vitrine pour le club et son école de foot. Soyons fiers !

Longue vie à l'US Brensole.

Samedi 2 JUIN 2018

Miss France

Election Miss Pays du Pastel

Samedi 2 juin, à l'espace socio culturel, aura lieu l'élection de Miss Pays du Pastel sous l'égide du comité Miss France.

Une douzaine de jeunes filles tenteront d'arracher le titre afin de participer à la finale régionale et d'atteindre le titre ultime de Miss France. Cette élection se fera en présence de Mlle Anais Dufillo, Miss Midi-Pyrénées 2017, de Virginie Guillin, Miss Midi-Pyrénées 2016 et de Emily Ségouffin, Miss Midi-Pyrénées 2015.

Toute candidate, intéressée par cette élection, mesurant 1m70 et plus, et âgée de 17 à 24 ans, peut téléphoner au 06 47 36 40 12 ou écrire à comitemissmidipyrenes@gmail.com pour tous renseignements et inscription.

A VOS AGENDAS

AVRIL				
Lundi 2	E.S.C.	Omelette de Pâques	C.A.B	12h-18h
Dimanche 8	E.S.C.	Thé-dansant	Générations Mvt	14h-18h
Samedi 28	E.S.C.	Forum des Entreprises	CDE 81	Journée
MAI				
Dimanche 6	E.S.C.	Thé-dansant	Générations Mvt	14h-18h
Samedi 26 et Dimanche 27	E.S.C.	Festival Polynésien	Tao'a no Tahiti	week-end
JUIN				
Samedi 2	E.S.C.	Election Miss P. Pastel	B.T.C.A.S.C.	Soirée
Jeudi 21	E.S.C.	Assemblée générale	A.L.B.	14h
Vendredi 22	Ecole +E.S.C.	Kermesse journée/soirée	A.P.E.	14h-00h
Vendredi 29	E.S.C.	Repas spectacle	Evasion polynes.	Soirée
Samedi 30	E.S.C.	Soirée Dansante	Déca'danses	Soirée

Avril - Mai - Juin